FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

COMMUNIQUE DU LUNDI 28.12.2020

A/S DATES ARRETEES PAR LA COMMISSION ELECTORALE

La Membres de la Commission Electorale ainsi que l'administration de la LRF Batna portent à la connaissance des membres statutaires, à jour de leurs cotisations, que les dates qui ont été arrêtées (Dépôt, étude des dossiers, recours et affichage définitif) peuvent être changées sur décision de la FAF, et ce, en relation directe avec la reprogrammation de l'Assemblée Générale Elective de la LFW de Batna prévue pour le 07.01.2020.

Dés confirmation de la FAF, les Membres Statutaires de la LRF Batna, concernés par les élections, seront mis au courant via le Site Internet de la LRF Batna.

Pour rappel, les Membres Statutaires de la LRF Batna, sont informés que l'Assemblée Générale Elective est toujours fixée, jusqu'à preuve du contraire, pour le 14.01.2021 à 10h00 au niveau de la Faculté des Sciences Islamiques située du côté inférieur de la Grande Mosquée du 1^{er} novembre 1954) Batna.

PETIT RAPPEL:

- Seul le Président élu ou son représentant élu et dûment mandaté (Imprimé LRFB visé par la DJS) est habilité à prendre part aux travaux de cette AGE.
- Le membre statutaire devant voter doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité.

ATTENTION AU COVID 19:

➢ Il est fortement rappeler aux Membres Statutaires, devant prendre part aux travaux de l'AGE de la LRF Batna, qu'il faudrait faire très attention et être très vigilance en respectant toutes les règles barrières pour essayer de diminuer la propagation du COVID 19 et éviter ainsi toute contamination pouvant menacer dangereusement les vies humaines à l'occasion de cette opération de vote ou ailleurs. Merci de l'attention que les Membres Statutairement auront à porter à ce conseil.